

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Numéro de permis 2009508	Date d'inspection Le 07 décembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Lisette Après-Classe		Numéro de téléphone (506) 577-4844	
Adresse 12 chemin Robichaud Cap-Pelé NB E4N 1Y8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. Pendant la visite, le ratio est respecté. La MAQ a vérifié si tous les documents nécessaires étaient affichés à un endroit bien en vue dans l'établissement, le rangement des effets personnels des enfants et les activités planifiées et documentées des éducatrices. Aucune non-conformité lors de la visite.

Une mise à jour dans le système sur les informations des nouveaux membres du personnel a été effectuée.

La mentore en assurance de la qualité a été en mesure d'observer les jeux libres à l'intérieur ainsi que le temps de la collation. Une interaction positive entre les éducatrices et les enfants a aussi été observée.

original signé par
Sophie Powers

Le 07 décembre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Rosanna LeBlanc

Le 07 décembre 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date